



Tableaux de chasse ongulés sauvages saison 2012–2013

Mise à jour avril 2014

Encore une belle augmentation cette année pour les tableaux de chasse de tous les ongulés sauvages, qui dépassent leurs records, sauf pour les espèces de montagne, chamois, isard et mouflon. Le sanglier atteint les 600 000 animaux prélevés. Pour le daim et le cerf sika, même si le nombre d'animaux tirés en milieu naturel reste faible, la progression est régulière.

	Attributions	Réalisations
Cerf élaphe	77 145	55 925
Chevreuil	585 803	544 960
Sanglier	/	604 672
Chamois	15 065	11 937
Isard	3 659	2 898
Mouflon	4 552	3 455
Daim	2 768	1 315
Cerf sika	426	234

Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.

Rappelons que ces chiffres sont issus des données transmises par les interlocuteurs techniques des fédérations départementales des chasseurs et de l'ONCFS. Dans certains départements, ils doivent parfois réaliser des extrapolations – voire des approximations – à partir de leur connaissance du terrain et des différents éléments administratifs et techniques de leur territoire.



Pour le cerf élaphe, une belle progression du tableau de chasse cette année, avec 5,2 % d'augmentation des réalisations par rapport à la saison précédente. Le taux de réalisation remonte à 72,5 %.



Pour le chevreuil, la baisse des réalisations en 2007 et 2008 n'est plus qu'un lointain souvenir puisqu'on observe, cette année encore, une augmentation générale du tableau de chasse de + 2,7 % et qu'aucun département n'a subi de baisse significative. La progression reste constante, les réalisations ayant été multipliées par 1,1 en dix ans.



Pour le sanglier, la tendance générale des trois dernières saisons était à la baisse. Or cette année, le tableau de chasse fait un bond en avant avec + 14,8 % d'augmentation. La barre des 600 000 animaux prélevés est atteinte. Les prélèvements ont triplé en vingt ans.

Pour le chamois, les réalisations baissent de 0,6 % cette année et le taux de réalisation est faible (79,2 %). Dans certains départements sans problème sanitaire particulier, on constate une baisse des effectifs (plans de chasse trop élevés, prédation ?). Pour d'autres, un meilleur contrôle des réalisations permet de mieux estimer les tableaux.



Pour le mouflon, les réalisations baissent pour la première fois depuis 8 ans de 0,8 %. Certains départements ont réduit volontairement les populations. Le taux de réalisation de 75,9 % est dans la moyenne pour cette espèce.



Pour l'isard, les réalisations baissent de 5 % et le taux de réalisation est le même que pour le chamois (79,2 %). La peste provoquée depuis quelques années des mortalités chez cette espèce et certains départements sont fortement touchés.



Pour le daim, même si les tableaux de chasse nationaux restent encore relativement faibles, la progression est spectaculaire avec + 18,4 % d'augmentation des réalisations cette année. L'espèce est maintenant prélevée dans 52 départements. Les réalisations ont doublé en dix ans.



Pour le cerf sika, on constate une progression importante des prélèvements avec + 27,9 % des réalisations, pour une présence dans 13 départements. Le taux de réalisation est assez élevé (54,9 %).

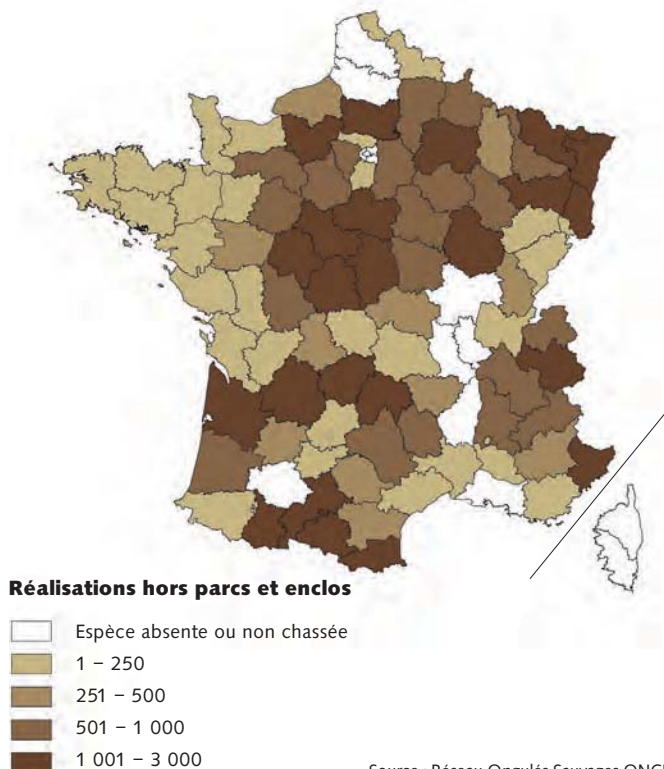
Le cerf

Cervus elaphus



© F. Sabathé

Tableaux de chasse départementaux



Source : Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.

Total attributions : 77 145
Total réalisations : 55 925
Taux de réalisation : 72,5 %

Disparition (par rapport à la saison précédente) : la Somme.

En hausse (plus de 30 % d'augmentation des réalisations par rapport à la saison précédente) : la Loire-Atlantique (+ 60 %), la Haute-Savoie (+ 56 %), la Vendée (+ 36 %).

En baisse (plus de 30 % de diminution des réalisations par rapport à la saison précédente) : les Côtes-d'Armor (- 37 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les tableaux de chasse étaient supérieurs à 20 têtes ont été retenus.

Progression sur 1 an : +5,2 %
Progression sur 10 ans : x 1,4
Progression sur 20 ans : x 3,2

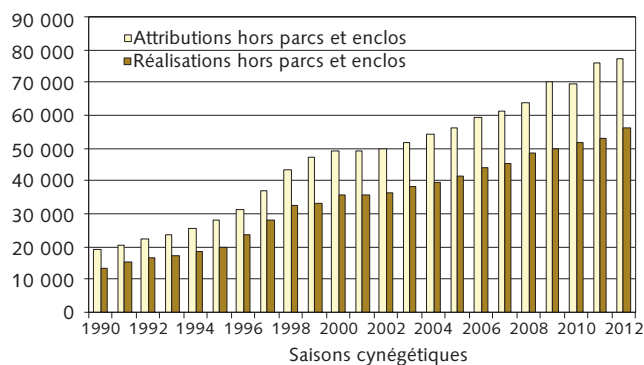


Évolution annuelle du tableau de chasse national

Les tableaux de chasse sont supérieurs à 1 500 cerfs dans 8 départements : la Dordogne (2 503), le Loiret (2 499), le Loir-et-Cher (2 272), l'Indre-et-Loire (2 066), le Cantal (1 857), la Côte-d'Or (1 785), le Bas-Rhin (1 761) et le Cher (1 539).

Le prélèvement national aux 100 hectares boisés¹ est de 0,37 cerf lorsque le calcul est fait sur les 82 départements où l'espèce est chassée.

L'Indre (1,64), l'Eure-et-Loir (1,39), le Loiret (1,34), l'Indre-et-Loire (1,29) et la Haute-Garonne (1,12) ont les densités de réalisations les plus élevées aux 100 hectares boisés.



¹ Valeurs calculées d'après les données forestières de l'enquête Teruti-Lucas 2006.

Source : Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.

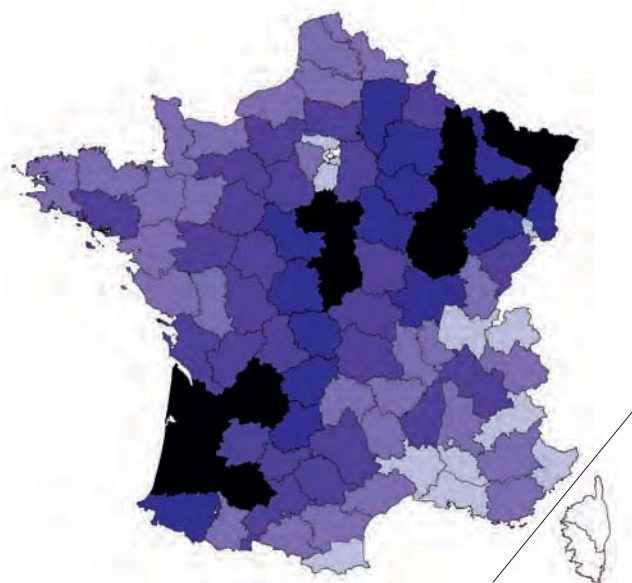
Le chevreuil

Capreolus capreolus

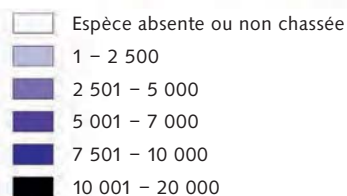


© F. Sabathé

Tableaux de chasse départementaux



Réalisations hors parcs et enclos



Source : Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.

Total attributions : 585 803

Total réalisations : 544 960

Taux de réalisation : 93 %

En hausse (plus de 10 % d'augmentation des réalisations par rapport à la saison précédente) : les Bouches-du-Rhône (+ 20 %), la Haute-Marne (+ 13 %), le Haut-Rhin (+ 12 %).

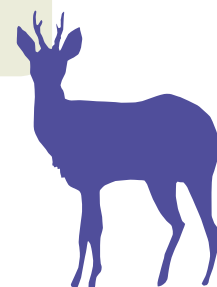
En baisse (plus de 10 % de diminution des réalisations par rapport à la saison précédente) : aucun département.

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les tableaux de chasse étaient supérieurs à 100 têtes ont été retenus.

Progression sur 1 an : +2,7 %

Progression sur 10 ans : x 1,1

Progression sur 20 ans : x 2,1

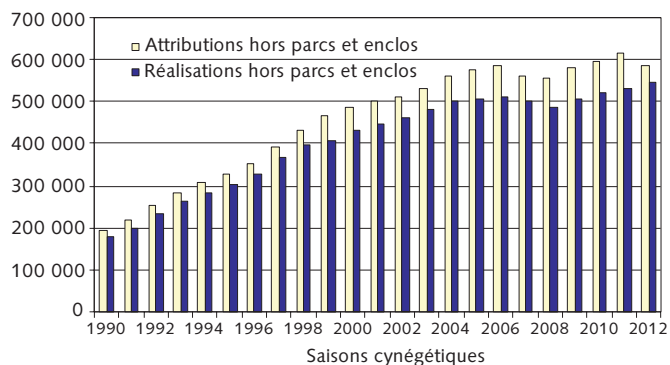


Évolution annuelle du tableau de chasse national

Les tableaux de chasse sont supérieurs à 10 000 chevreuils dans 12 départements: le Bas-Rhin (16 000), la Dordogne (15 901), la Moselle (13 900), les Landes (13 735), la Haute-Marne (13 091), la Gironde (12 370), la Côte-d'Or (11 295), la Meuse (11 145), les Vosges (10 564), le Cher (10 560), le Gers (10 176) et le Loiret (10 063).

Le prélèvement national est de 0,99 chevreuil aux 100 hectares totaux et de 3,6 chevreuils aux 100 hectares boisés.

Les plus fortes densités de prélèvements aux 100 hectares totaux sont situées dans le Bas-Rhin (3,33), le Haut-Rhin (2,55), la Moselle (2,22), la Haute-Marne (2,09) et la Meurthe-et-Moselle (1,88).



Source : Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.

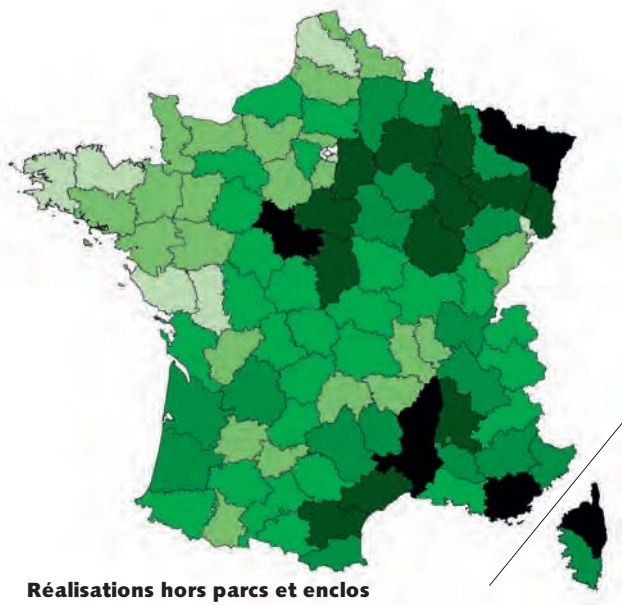
Le sanglier

Sus scrofa

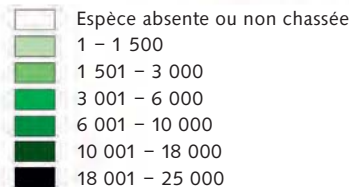


© F. Sabathé

Tableaux de chasse départementaux



Réalisations hors parcs et enclos



Source : Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.

Total réalisations : 604 672

Tableau départemental moyen : 6 502

Tableau départemental médian : 4 461

En forte hausse (plus de 40 % d'augmentation des réalisations par rapport à la saison précédente) : l'Ain (+ 88 %), les Alpes-de-Haute-Provence (+ 81 %), les Hautes-Alpes (+ 66 %), les Côtes-d'Armor (+ 64 %), la Drôme (+ 60 %), le Finistère (+ 45 %), l'Orne (+ 44 %) et le Territoire-de-Belfort (+ 42 %).

En forte baisse (plus de 20 % de diminution des réalisations par rapport à la saison précédente) : le Maine-et-Loire (- 60 %) et le Val-de-Marne (- 21 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les tableaux de chasse étaient supérieurs à 100 réalisations ont été retenus.

Progression sur 1 an : +14,8 %

Progression sur 10 ans : x 1,3

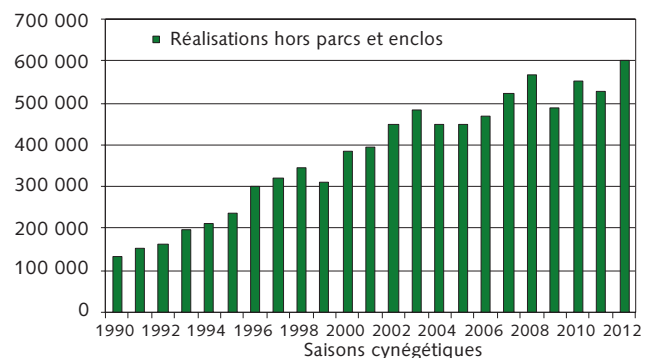
Progression sur 20 ans : x 3,0

Évolution annuelle du tableau de chasse national

Les prélèvements sont supérieurs à 15 000 sangliers dans 8 départements : le Gard (24 605), le Var (21 955), le Loir-et-Cher (19 326), le Bas-Rhin (18 958), l'Ardèche (18 667), la Haute-Corse (18 504), la Moselle (18 116) et l'Hérault (17 265).

Le prélèvement national est de 1,09 sanglier aux 100 hectares totaux et de 3,9 sangliers aux 100 hectares boisés.

Les plus fortes densités de prélèvements aux 100 ha totaux s'observent dans le Gard (4,18), le Haut-Rhin (4,02), le Bas-Rhin (3,95), la Haute-Corse (3,91) et le Var (3,63).



Source : Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.

L'isard et le chamois

Rupicapra pyrenaica et *Rupicapra rupicapra*

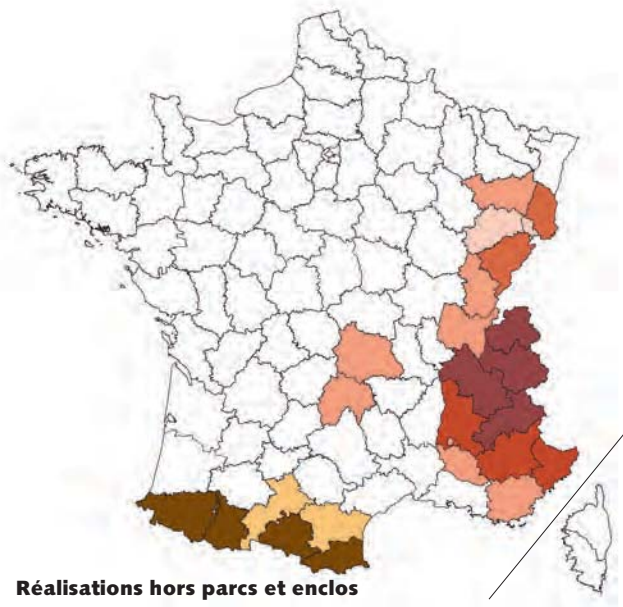


Isard
© F. Sabathé

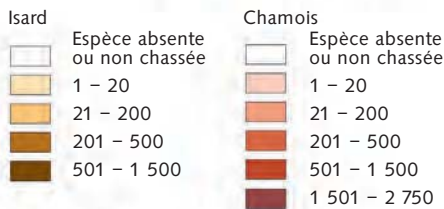


Chamois
© B. Hamann

Tableaux de chasse départementaux



Réalisations hors parcs et enclos



Source : Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.

	Isard	Chamois
Total attributions :	3 659	15 065
Total réalisations :	2 898	11 937
Taux de réalisations :	79,2 %	79,2 %

Isard

En hausse : les Pyrénées-Atlantiques (+ 21 %) et les Pyrénées-Orientales (+ 5 %)

En baisse : l'Ariège (- 50 %), l'Aude (- 23 %), la Haute-Garonne (- 13 %) et les Hautes-Pyrénées (- 11 %).

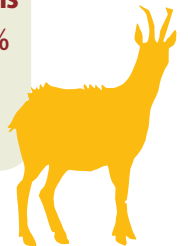
Chamois

En hausse (plus de 10 % d'augmentation des réalisations par rapport à la saison précédente) : le Haut-Rhin (+ 39 %) et le Var (+ 38 %).

En baisse (plus de 10 % de diminution des réalisations par rapport à la saison précédente) : la Drôme (- 35 %) et le Jura (- 17 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les tableaux de chasse étaient supérieurs à 20 réalisations ont été retenus.

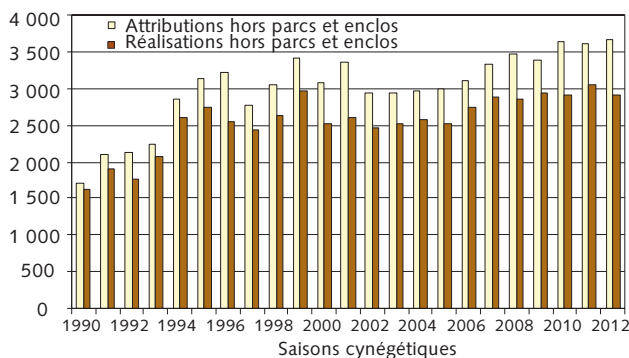
	Isard	Chamois
Progression sur 1 an :	-5,0 %	-0,6 %
Progression sur 10 ans :	x 1,1	x 1,1
Progression sur 20 ans :	x 1,4	x 2,2



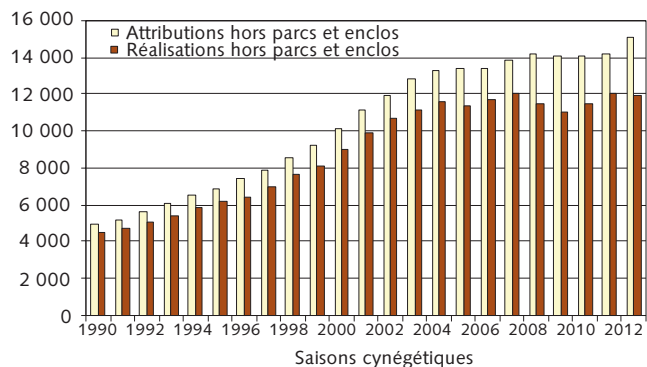
Évolution annuelle du tableau de chasse national

Quatre départements ont plus de 500 isards à leurs tableaux de chasse : les Pyrénées-Orientales (938), l'Ariège (675), les Hautes-Pyrénées (597) et les Pyrénées-Atlantiques (513).

Les tableaux de chasse sont supérieurs à 1 000 chamois dans 6 départements : la Savoie (2 503), les Hautes-Alpes (1 848), l'Isère (1 761), la Haute-Savoie (1 633), les Alpes-de-Haute-Provence (1 389) et les Alpes-Maritimes (1 172).



Source : Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.



Source : Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.

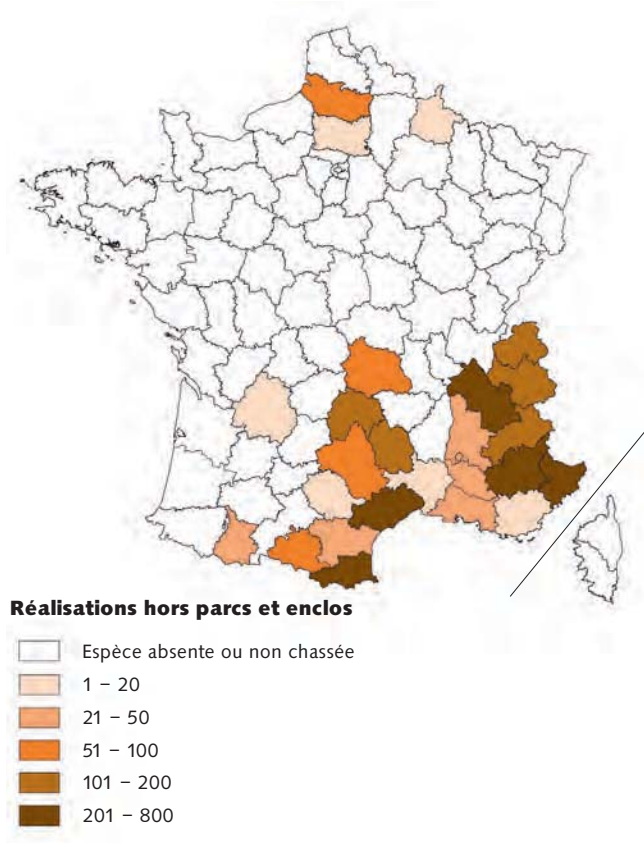
Le mouflon

Ovis gmelini musimon x Ovis sp.



© M. Cornillon

Tableaux de chasse départementaux



Source : Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.

Total attributions : 4 552
Total réalisations : 3 455
Taux de réalisation : 75,9 %

Disparition (par rapport à la saison précédente) : la Moselle.

En hausse (plus de 20 % d'augmentation des réalisations par rapport à la saison précédente) : l'Ariège (+ 47 %), le Cantal (+ 31 %), le Puy-de-Dôme (+ 28 %), la Savoie (+ 27 %) et la Somme (+ 26 %).

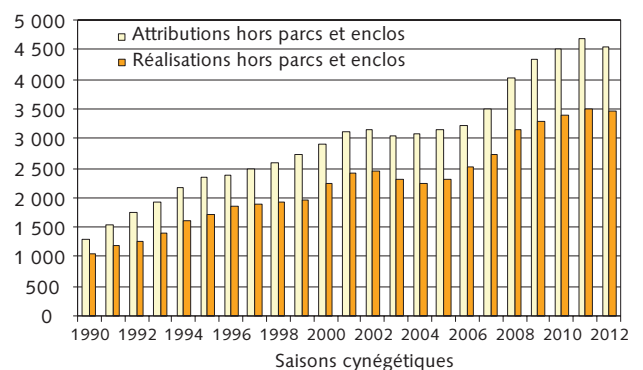
En baisse (plus de 20 % de diminution des réalisations par rapport à la saison précédente) : le Vaucluse (- 68 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les tableaux de chasse étaient supérieurs à 20 têtes ont été retenus.

Progression sur 1 an : -0,8 %
Progression sur 10 ans : x 1,5
Progression sur 20 ans : x 2,4

Évolution annuelle du tableau de chasse national

Les tableaux de chasse sont supérieurs à 200 mouflons dans 5 départements : les Pyrénées-Orientales (647), l'Hérault (508), l'Isère (446), les Alpes-de-Haute-Provence (344) et les Alpes-Maritimes (293).



Source : Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.

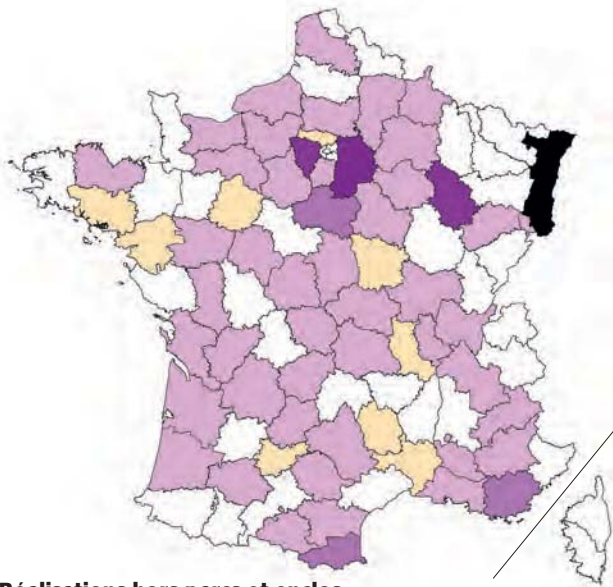
Le daim

Dama dama

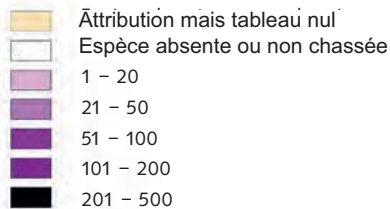


© P. Matzke

Tableaux de chasse départementaux



Réalisations hors parcs et enclos



Source : Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.

Total attributions : 2 768

Total réalisations : 1 315

Taux de réalisation : 47,5 %

Apparition (par rapport à la saison précédente) : l'Ain, les Hautes-Alpes, l'Aveyron, l'Eure, l'Eure-et-Loir, le Gers, les Landes, le Lot, le Puy-de-Dôme, la Saône-et-Loire, les Deux-Sèvres et l'Yonne.

Disparition (par rapport à la saison précédente) : le Jura, le Loir-et-Cher, la Loire-Atlantique, la Moselle, la Nièvre, la Vendée, la Vienne et le Val-d'Oise.

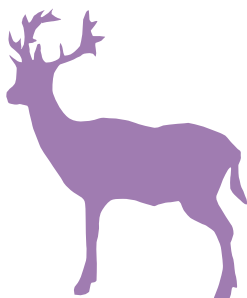
En hausse : (plus de 20 % d'augmentation des réalisations par rapport à la saison précédente) : la Haute-Marne (+ 709 %), le Bas-Rhin (+ 189 %), le Haut-Rhin (+ 42 %), la Seine-et-Marne (+ 30 %) et les Yvelines (+ 24 %).

En baisse (plus de 20 % de diminution des réalisations par rapport à la saison précédente) : l'Allier (- 100 %), l'Aube (- 100 %), le Loir-et-Cher (- 100 %), le Loiret (- 73 %), le Maine-et-Loire (- 67 %), la Moselle (- 57 %), le Rhône (- 36 %), la Seine-Maritime (- 33 %), le Vaucluse (- 28 %), la Vienne (- 27 %) et l'Essonne (- 22 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les tableaux de chasse étaient supérieurs à 10 têtes ont été retenus.

Évolution annuelle du tableau de chasse national

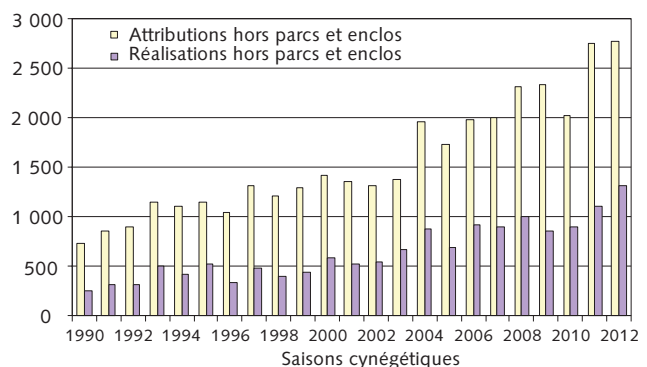
Les tableaux de chasse sont supérieurs à 50 daims dans 5 départements : le Haut-Rhin (370), le Bas-Rhin (220), la Seine-et-Marne (170), la Haute-Marne (89) et les Yvelines (81).



Progression sur 1 an : +18,4 %

Progression sur 10 ans : x 2,0

Progression sur 20 ans : x 2,6

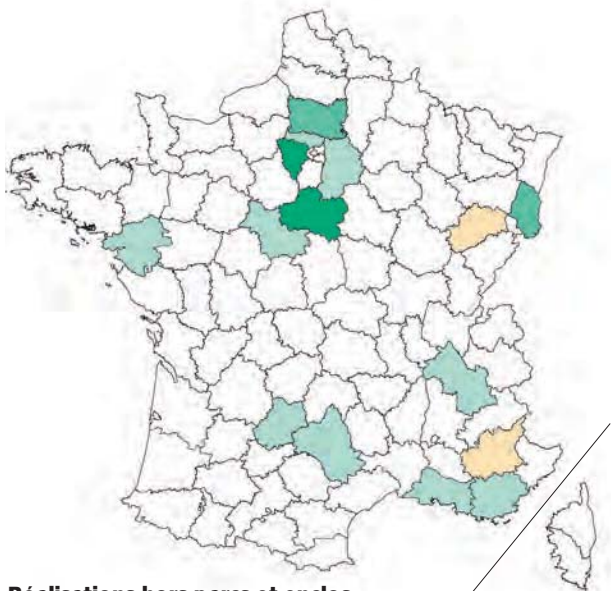


Source : Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.

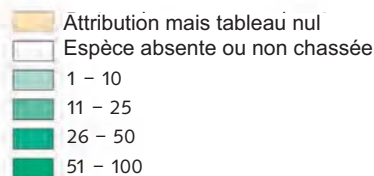
Le cerf sika

Cervus nippon

Tableaux de chasse départementaux



Réalisations hors parcs et enclos



Source : Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.

Évolution annuelle du tableau de chasse national

Les tableaux de chasse sont supérieurs à 10 cerfs sika dans 4 départements : le Loiret (85), les Yvelines (65), le Haut-Rhin (21) et l'Oise (12).



© J.-L. Hamann.

Total attributions : 426
Total réalisations : 234
Taux de réalisation : 54,9 %

Apparition (par rapport à la saison précédente) : les Yvelines.

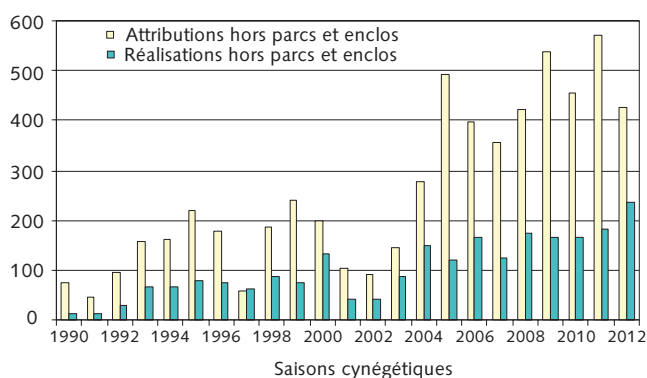
Disparition (par rapport à la saison précédente) : l'Indre-et-Loire.

En hausse (plus de 10 % d'augmentation des réalisations par rapport à la saison précédente) : le Loiret (+ 18 %).

En baisse (plus de 10 % de diminution des réalisations par rapport à la saison précédente) : la Loire-Atlantique (- 63 %), le Haut-Rhin (- 33 %), la Seine-et-Marne (- 23 %) et le Val-d'Oise (- 19 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les tableaux de chasse étaient supérieurs à 10 têtes ont été retenus.

Progression sur 1 an : +27,9 %
Progression sur 10 ans : x 2,8
Progression sur 20 ans : x 3,6



Source : Réseau Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC.

Pour en savoir plus

Réseau « Ongulés Sauvages ONCFS/FNC/FDC »
Mail : rezoos@oncf.gouv.fr



Christine Saint-Andrieux
ONCFS
Au bord du Rhin
67150 Gerstheim
Tél. : 03 88 98 47 48
Fax : 03 88 98 43 73

Auréli Barboiron
ONCFS
2 rue du château
67290 La-Petite-Pierre
Tél. : 03 88 71 41 09